



## Conditions Générales de Vente

### Formation Madison Communication

#### Article 1. objet

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

#### Article 2. Niveau de connaissances préalable

Une semaine environ avant le début de la formation, chaque participant reçoit par email un questionnaire à remplir sur son niveau de connaissance avant la formation. Ce questionnaire est rempli à titre indicatif et le client doit s'assurer d'un niveau minimum de connaissance des participants pour suivre la formation choisie (les pré-requis sont indiqués sur la fiche formation).

#### Article 3. Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le client a un délai de 5 jours pour se rétracter et doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la rétraction n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si la période de 10 jours ouvrés n'est pas respectée, le client devra payer 50% du coût de la formation sur présentation de la facture.

#### Article 4. Conditions de règlement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne l'application des pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Ces pénalités seront

Exigibles sur simple demande de la société Madison Communication. Toute formation commencée est due intégralement.

#### Article 5. Matériel à fournir par le client pour les formations sur site

- salle de formation équipée d'ordinateur (avec 1 ordinateur par stagiaire)
- connexion internet pour le formateur
- vidéo projecteur
- tableau ou paperboard

#### Article 6. Propriété

Madison Communication conserve l'intégralité des droits d'auteur relatifs au contenu des formations et des supports de formation. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations et/ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Madison Communication se réserve le droit de modifier ou d'adapter le programme des formations en fonction de l'évolution des informations techniques.

#### Article 7. Responsabilité

La responsabilité de Madison Communication vis à vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Madison au titre des présentes conditions. Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

#### Barème formation - Madison Communication

Formation Prospector et communiquer dans LinkedIn

Formation 7h - 1 journée			
			Frais supplémentaires pour Paris et région parisienne
Jusqu'à 3 personnes	700€ HT	+ frais éventuels	250 € HT
Jusqu'à 5 personnes	1000€ HT	+ frais éventuels	250 € HT
Jusqu'à 8 personnes	1300 € HT	+ frais éventuels	250 € HT

Activité enregistrée auprès du préfet de région Pays de la Loire N° 52440847344

Eirl Madison Communication

Tél : 02 85 37 11 69– www.madison-communication.com

10 rue Gaétan Rondeau – 44200 Nantes - Siren : 537 666 646– Code Naf 7021Z